



*Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois*

*Communes : Ecommoy, Teloché, Moncé-en-Belin, Laigné-en-Belin, Saint Gervais-en-Belin,*

*Marigné-Laillé, Saint Ouen-en-Belin, Saint Biez-en-Belin*

# *AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE*

*relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et au projet de périmètre délimité des abords autour des monuments historiques d'Ecommoy*

*par arrêté 2021-040 en date 09/02/2021, Madame la Présidente de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et le projet de périmètre délimité des abords autour des monuments historiques d'Ecommoy*

***L'enquête publique se déroulera du 1<sup>er</sup> mars 2021 à 9h00 au 31 mars 2021 inclus à 17h00, soit une durée de 31 jours.***

*Par une décision en date du 4 janvier 2021, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Benoît DEBOSQUE, expert agricole et foncier, en qualité de commissaire-enquêteur.*

*Les procédures de modification n°1 du PLUi et de révision du zonage d'assainissement des eaux usées ont été dispensées d'évaluation environnementale par décisions de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Ces décisions sont jointes au dossier d'enquête publique.*

*Le périmètre délimité des abords autour des monuments historiques d'Ecommoy n'est pas concerné par la procédure d'évaluation environnementale.*

*Le dossier d'enquête publique unique, composé des pièces et éléments requis au titre de chacune des procédures, pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête :*

- sur support papier à l'Hôtel communautaire à Ecommoy - 1, rue Sainte Anne – 72220 Ecommoy du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (fermeture le jeudi après-midi) et dans chacune des 8 mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sous format numérique sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-n1-plui-obb>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à l'Hôtel communautaire à Ecommoy, aux horaires habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté de Communes à l'Hôtel communautaire, 1 rue Ste Anne 72220 Ecommoy ou par mail à [pluiobb@belinois.fr](mailto:pluiobb@belinois.fr)

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et lieux suivants :

<b>jours</b>	<b>date</b>	<b>horaires</b>	<b>lieux</b>
lundi	01/03/2021	9h-12h30	Hôtel communautaire (Ecommoy)
samedi	13/03/2021	9h-12h	Mairie de Laigné en Belin
mardi	23/03/2021	9h-12h30	Hôtel communautaire (Ecommoy)
mercredi	31/03/2021	14h-17h	Mairie de Laigné en Belin

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser au commissaire-enquêteur :

- par courrier (dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à l' Hôtel communautaire, 1 rue Sainte Anne – 72220 Ecommoy) adressé à Monsieur le commissaire-enquêteur.
- sur le registre d'enquête unique papier prévu à cet effet et disponible à l'Hôtel communautaire d'Ecommoy ainsi que dans chacune des 8 mairies.
- par voie électronique soit sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/modification-n1-plui-obb> qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques soit par mail à l'adresse suivante [modification-n1-plui-obb@mail.registre-numerique.fr](mailto:modification-n1-plui-obb@mail.registre-numerique.fr) en indiquant en objet : « Enquête publique unique PLUi, Assainissement et PDA »

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur dans les mairies de chacune des communes concernées, ainsi qu'à l'Hôtel communautaire à Ecommoy, sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois ([www.cc-berce-belinois.fr](http://www.cc-berce-belinois.fr)) et sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/modification-n1-plui-obb> pendant un an à compter de la date de remise de ce rapport.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur :

- La modification n°1 du PLUi et la révision du zonage d'assainissement des eaux seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire par voie de délibération,
- Le périmètre délimité des abords sera créé par arrêté du préfet de région.

Le présent avis est affiché au siège la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois (Hôtel communautaire d'Ecommoy), ainsi que dans les mairies des communes membres et sur différents points du territoire communautaire.